

COMMISSION DU STATUT DE L'ARBITRE

REUNION DU MARDI 10 SEPTEMBRE 2019

PV N° 1

Présents : MM. LEYNIAT, BERNARD, CHANUDET, COUTY, PETIT-PIERRE, VOISIN, VILLATTE J-C.

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appels du District dans les formes réglementaires dans un délai de 10 jours à compter de la date de notification. Les frais de dossier (73 euro) devront être joints.

* EXAMENS DES DOSSIERS

M. ATHOUMANI Mouhamadi (licence n° 2544743376) : demande de rattachement au club de l'*US St Fiel*.

La Commission donne un avis favorable.

M. GUNGOR Yonus (licence n° 1112453901) : demande rattachement au club de l'*AS St Dizier-Leyrenne*.

La Commission donne un avis favorable.

M. KOCAAGA Recep (licence n° 1162418169) : demande de mutation en faveur du club de l'*AS St Sulpice le Guérétois*.

La Commission donne un avis favorable.

M. MICHEL Christian (licence n° 1132430944) : demande rattachement au club de l'*ES Dun-Naillat*.

La Commission donne un avis favorable.

* CLUBS BENEFICIAANT D'UN OU PLUSIEURS MUTES SUPPLEMENTAIRES

Après avoir pris note des mails des clubs de Bénévent-Marsac et Ste Feyre, la Commission attribue les mutés supplémentaires comme suit :

- BENEVENT-MARSAC : 1 muté supplémentaire en équipe 2 et 1 muté supplémentaire en équipe 3
- Ste FEYRE : 1 muté supplémentaire en équipe 1

Pour les autres, et en l'absence de réponse, la Commission indique que les mutés supplémentaires bénéficieront à leur équipe première, à savoir :

- BELLEGARDE EN MARCHE : 1 muté supplémentaire en équipe 1
- BETETE-ROCHES : 2 mutés supplémentaires en équipe 1
- FLAYAT : 1 muté supplémentaire en équipe 1
- MAINSAT-SANNAT : 1 muté supplémentaire en équipe 1
- VALLIERE : 1 muté supplémentaire en équipe 1

Le Président



Pierre LEYNIAT

Le Secrétaire



Georges CHANUDET